



ARRÊTÉ
PORTANT AUTORISATION DE PETITE VOIRIE
POUR INTERVENTION NACELLE
RUE DU VIEUX CHÂTEAU

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L.2212-1 et 2,

Vu le Code de la Voirie et notamment son article L.113-2,

Vu la demande en date du 06 décembre 2024 de l'entreprise PRO IMPEC domiciliée à REIMS, 7 rue Pierre PFLIMLIN - ZAC Croix Blandin, devant intervenir avec une nacelle pour assurer le nettoyage des vitres de l'école élémentaire et la maison des associations, le 30 et 31 décembre 2024,

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise PRO IMPEC est autorisée à utiliser le domaine public, pour une intervention avec une nacelle le 30 et 31 décembre 2024 à l'école élémentaire 270 rue du Vieux Château et la maison des associations 261 rue du Vieux Château à DIZY.

Article 2 : L'entreprise PRO IMPEC devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des passants. Elle devra en particulier installer la signalisation réglementaire. L'entreprise PRO IMPEC sera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité.

Article 3 : Copie du présent arrêté adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- L'entreprise PRO IMPEC

Fait à Dizy, le 06 décembre 2024

Le Maire



Antoine CHIQUET